

## Urgences et permanence des soins : l'hôpital et les libéraux organisent une réponse collective

Le Centre Hospitalier Public du Cotentin rencontre depuis plusieurs semaines des difficultés à tenir les plannings d'urgence en termes de personnel médical, en dépit de recrutements sur de multiples spécialités, notamment dans le cadre d'activités nouvelles et de l'universitarisation des postes, et du recours à l'intérim médical.

L'établissement est ainsi contraint d'adapter l'organisation de son Service d'Accueil des Urgences (SAU) afin d'assurer la prise en charge des patients et de garantir la sécurité des soins.

Au terme d'un travail collectif associant l'ensemble des professionnels de santé libéraux du Nord-Cotentin (URML, SOS Médecins, Conseil de l'Ordre des Médecins), la communauté médicale et paramédicale du CHPC, la ville de Cherbourg-en-Cotentin par l'intermédiaire de M. Benoît ARRIVE, Maire et Président du Conseil de Surveillance de l'établissement et en accord avec le SAMU 50 et l'Agence Régionale de Santé de Normandie, une nouvelle organisation collective provisoire va voir le jour.

A compter du lundi 10 Janvier 2022, **une régulation complète par le centre 15 de l'accueil au service des urgences la nuit, de 19h à 8h30** sera mise en place. Toute personne souhaitant se rendre aux Urgences devra préalablement contacter le SAMU - centre 15 - qui évaluera la situation et organisera la réponse médicale. A ce titre, le centre 15 sera renforcé en soirée.

Ainsi, selon le secteur géographique du patient et la réponse médicale à apporter, le recours à un médecin libéral de garde dans le secteur de l'appel ou à SOS Médecins sera envisagé par le médecin régulateur. Celui-ci orientera directement chaque patient vers la solution de prise en charge la plus adaptée, sans aucune autre formalité à effectuer par l'appelant.

Selon la pathologie décrite et son lieu d'habitation, le patient pourra ainsi être adressé vers un médecin libéral, vers SOS-Médecins, vers les Urgences du CHPC, ou être pris en charge par le SMUR si son état le nécessite. Cette nouvelle organisation, qui s'appuie sur l'ensemble des ressources médicales du territoire, se veut simple et transparente pour le patient.

Ce recours systématique à l'appel au 15 dès 19h00 permet en outre de mieux préserver le fonctionnement des urgences de l'hôpital et donc de sécuriser leur maintien 24h/24, et notamment les urgences vitales qui restent opérationnelles.

Cette organisation peut se mettre en place grâce à la mobilisation et à l'engagement, aux côtés de l'hôpital, de la communauté médicale du territoire, et ce malgré une charge déjà très lourde pour les médecins libéraux qui font également face à la crise sanitaire.

Elle demeure provisoire. L'objectif de l'ARS et du CHPC reste de reconstituer une équipe pérenne au service des Urgences, suffisamment nombreuse pour rétablir le fonctionnement habituel de l'accueil des patients.

**M. Benoît ARRIVE**

Président du Conseil de Surveillance du CHPC  
Maire de Cherbourg-en-Cotentin

**Mme Séverine KARRER**

Directrice du CHPC

**M. Thomas DEROCHE**

Directeur de l'ARS Normandie

En présence de :

- **Dr Firas ABBAS** (Président de la Commission Médicale d'Etablissement – CME – du CHPC)
- **Dr Christophe MARCHENAY** (Président SOS Médecins Cherbourg)
- **Dr Philippe CHOLET** (Vice-Président URML Normandie)
- **Dr Philippe BURTIN** (Représentant du Conseil de l'Ordre des Médecins)
- **Dr Thomas DELOMAS** (Directeur Médical SAMU 50)
- **M. Frédéric MARIE** (Directeur Hôpital Mémorial de Saint-Lô)